A575

Dénomination sociale : *S.A.R.L.* A.B.M.

Capital social : 135 000 Francs en 450 parts de 300 Francs chacune francs

Siège social *(adresse complète)* : Route de Saumur - 49490 - NOYANT -

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : SAUMUR

sous le numéro B 667 080 329 (Ex 70 B 32)

CESSION de PARTS SOCIALES de S.A.R.L.

ENTRE les SOUSSIGNÉS :

(nom, prénom, domicile, nationalité, date et lieu de naissance, régime matrimonial)

Monsieur DOLIN Jean-Claude
Nationalité Francaise

né le 26/8/1940 à CIVRAY - 86400 -
demeurant à 36500 - BUZANCAIS -

Route de Saint Genou

Régime matrimonial Communauté reduite aux acquêts

ci-après dénommé(e) le *"CÉDANT"*, d'une part ;

DE BANQUE LE 20 MAI 1996
Fol 8 Bord 188|3
RECU - Dt DE TIMBRE 170F
- Dt D'ENREGt 144F
SIGNATURE :

et

(nom, prénom, domicile, nationalité, date et lieu de naissance, régime matrimonial)

Madame DELAUNAY née CAUDY Catherine

Nationalité Francaise
Née le 7/7/1952 à MEIGNE LE VICOMTE 49490
Demeurant à 49490 NOYANT *15, rue du MAine

ci-après dénommé(e) le *"CESSIONNAIRE"*, d'autre part.

IL A ÉTÉ EXPOSÉ et CONVENU ce qui SUIT

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet :

Fabrique d'outillages, Mécanique Générale et découpage.

a été constituée par acte [X] sous seing privé [ ] devant notaire, Me

en date du 29/10/1970 signé à NOYANT ,

et enregistré *(lieu, date, folio, et case de l'enregistrement)*
à Saumur Statuts mis à jour au 17/5/1996 (précédente 13/10/1995)

Son capital social de 135 000 francs est divisé en 450 parts
numérotées de 1 à 450 et d'une valeur de : 300 francs chacune.

ORIGINE de PROPRIÉTÉ

Le cédant possède dans cette société Soixante huit parts(68) parts
numérotées de 389 à 398 et d'une valeur de : 300 francs chacune,

[X] qu'il a acquises de M onsieur Michel Bussonnais,
par acte sous seing privé, le 3/2/1975
enregistré le 24/2/1975 , à BAUGE 49

[ ] qui lui ont été attribuées en représentation de son apport

Au cas où les parts sociales cédées dépendent de la communauté des époux, le conjoint du cédant M adame DOLIN née LOUMEAU Odette

donne son consentement à la présente cession au profit du cessionnaire en signant les présentes.

© TISSOT 19 rue Lagrange 75005 Paris Imprimé réf. 405 1ère édition : Janv. 89 2ème édition : Mars 95 reproduction interdite - modèle déposé

CESSION

Par les présentes, **le cédant** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au **cessionnaire** qui accepte 10 parts sociales numérotées de 389 à 398 à Madame DELAUNAY Catherine de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le **cessionnaire** reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 300 Francs Trois cents francs francs par part cédée, soit un prix total de Trois mille francs francs que le **cédant** reconnaît avoir reçu ce jour du **cessionnaire,** et dont il lui donne ici quittance.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Ladite cession prendra effet à compter du 17 Mai 1996 (Dix sept mil neuf cent quatre vingtseiz
A compter de cette date, le **cessionnaire** sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et sera subrogé dans tous les droits et obligations qui y sont attachés.
Ladite cession n'entraîne pas la dissolution de la société.
Aucun titre ne représente les parts cédées, dont la propriété résulte des statuts et des actes qui les ont modifiés

Le cas échéant, AGRÉMENT DONNÉ à la CESSION

Les associés ont, par délibération de leur assemblée générale réunie le 17 Mai 1996, autorisé la présente cession, et agréé le **cessionnaire** en qualité de nouvel associé.
Une copie certifiée conforme par la gérance, du procès-verbal de la délibération, est annexée aux présentes.

INTERVENTION du CONJOINT COMMUN en BIENS du CESSIONNAIRE

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 1832.2 du Code Civil, il est rappelé que :
Monsieur DELAUNAY Bernard conjoint commun en biens du **cessionnaire**, préalablement averti(e) de la cession par lettre recommandée A.R. annexée aux présentes, a notifié son intention : ☐ d'être associé pour la moitié des parts acquises par son conjoint.
☒ de ne pas être associé, tout en consentant expressément à la présente cession.

FORMALITÉS de la CESSION

Tous les frais, droits et honoraires et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le **cessionnaire** qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.
Tous pouvoirs sont donnés au porteur des originaux des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.
Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

9 mots rajoutés autres que les ateliers et bureaux à usage professionnels

RAYÉS NULS

mots

lignes

Fait en CINQ ***originaux dont obligatoirement un pour l'enregistrement, deux pour être déposés en annexe au Registre du Commerce et un pour chaque contractant.***

à Buzançais ***le*** 17 Mai 1996

Attention : pour votre sécurité, n'utilisez que des formulaires originaux

LE CESSIONNAIRE
et le cas échéant son conjoint

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

CD Delaunay
BD Delaunay

Bon pour acquisition de Dix parts sociales de la SARL "ABM" pour le prix de Trois mille francs (3000 Francs)
Lu et Approuvé
Delaunay

LE CÉDANT
et le cas échéant son conjoint

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Bon pour cession de dix parts sociales de la société "SARL ABM" au prix de Trois Mille francs (3000 francs) Lu et approuvé